

Compte rendu de la séance du 15 janvier 2019

Président : MONIER Michel
Secrétaire : BONNET Jérôme

Présents :

Monsieur Michel MONIER, Monsieur Henri MEYNIEL, Monsieur Claude DELMAS, Monsieur Clément RAYMOND, Monsieur Eric SOULIER, Monsieur Denis CANTAREL, Madame Marie-Thérèse FABREGUES, Monsieur Jérôme SOUQUIERES, Madame Colette CROUTES, Monsieur Jérôme BONNET

Absents :

Monsieur Alain CAMMAS

Ordre du jour:

- Projet éolien;
- Travaux 2019, demandes de subventions;
- Révisions des attributions de compensation de la communauté de communes;
- Eclairage public;
- Questions diverses.

Délibérations du conseil:

Adoption du compte rendu de la dernière réunion (DE 2019 001)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal du 30 octobre 2018. Il demande s'il y a des observations.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 30 octobre 2018.

Travaux de voirie - programme 2019; demande de subventions (DE 2019 002)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de continuer à moderniser la voirie communale afin de la maintenir dans un état convenable à la circulation.

Une étude a été réalisée par les services de Cantal Ingénierie et Territoire du Conseil Général, le montant des travaux s'élèverait à 109 355.46 € H.T.

Ce programme qui représente un investissement important est primordial pour la sécurité des usagers.

Il est également essentiel de rappeler que le maintien en état des routes est primordial pour l'agriculture, principale activité économique des territoires desservis.

L'aménagement du réseau routier joue un rôle important dans le secteur économique par son action de mise en connexion de toutes les zones de production à celles de consommation.

Il constitue un facteur crucial du développement économique local.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de réaliser ces travaux en 2019
- Sollicite pour y parvenir une subvention D.E.T.R. et une subvention sur les fonds « Cantal Solidaire »

- S'engage à inscrire au budget primitif de 2019 les fonds nécessaires :
 - . subvention D.E.T.R.
 - . subvention Cantal Solidaire
 - . fonds budgétaires

Projet d'un parc éolien (DE 2019 003)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la société VSB énergies nouvelles souhaiterait implanter un parc éolien sur la commune de LABESSERETTE.

Considérant que ce projet conduirait à produire du courant électrique à partir d'une source d'énergie renouvelable, qui serait injecté sur le réseau électrique ;

Considérant que la société VSB énergies nouvelles a présenté le projet à Monsieur le Maire ;

Considérant que la société VSB énergies nouvelles souhaite obtenir l'accord du conseil municipal en vue de réaliser des études de faisabilité (études techniques : accès, raccordement, gisement éolien, etc. et études environnementales : faune, flore, paysage, acoustique, etc), étude foncière (lancer les démarches et réservations foncières avec les privés concernés), réaliser les études....et toutes démarches permettant le développement effectif d'un projet éolien sur le territoire de la commune ;

Considérant que les études n'entraîneront aucun coût pour la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Article 1 : Autorise VSB énergies nouvelles à réaliser les études techniques et environnementales sur le territoire de la commune,

Article 2 : Autorise VSB énergies nouvelles à engager les démarches foncières auprès des propriétaires et exploitants agricoles concernés,

Article 3 : Autorise VSB énergies nouvelles à faire les demandes et déclarations administratives nécessaires au développement du projet : consultations des services de l'état et gestionnaires de servitudes, déclarations préalables à la pose d'un mât de mesure de vent.

A l'issue du résultat des études et suite à la présentation du projet d'implantation par VSB énergies nouvelles auprès du conseil municipal, des services de l'Etat et des propriétaires et exploitants, le dépôt de la demande d'autorisation unique sera réalisé.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer les documents fonciers relatifs au projet d'implantation d'éoliennes et de ses équipements annexes sur les parcelles ou chemins communaux de l'aire d'étude

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout autre document relatif au projet éolien.

Eclairage public (DE 2019 004)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible d'éteindre les lampes de l'éclairage public une partie de la nuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 9 voix pour, 1 abstention, décide d'éteindre les lampes de l'éclairage public de 0 heure à 5 heures.

Dégrèvement suite à une fuite d'eau (DE 2019 005)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en cas de fuite avérée les abonnés peuvent bénéficier du plafonnement de leur consommation (application de la loi Warsmann). Pour cela, ils doivent communiquer à la mairie une attestation d'une entreprise de plomberie qui mentionne la localisation de la fuite, la date de sa réparation et l'index du compteur relevé après réparation. Il est précisé que ce dispositif concerne uniquement les locaux d'habitation et que sont exclues les fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage.

Si la surconsommation ne concerne pas un local d'habitation, des dispositions complémentaires peuvent s'appliquer pour un éventuel abattement sur la consommation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- qu'en cas de fuite avérée les abonnés peuvent bénéficier du plafonnement de leur consommation (application de la loi Warsmann). Pour cela, ils devront communiquer à la mairie une attestation d'une entreprise de plomberie qui mentionnera la localisation de la fuite, la date de sa réparation et l'index du compteur relevé après réparation. Il est précisé que ce dispositif concerne uniquement les locaux d'habitation et que sont exclues les fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage.
- Pour les autres locaux, il sera facturé la consommation moyenne, augmentée de 20%.

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (DE 2019 006)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité.

Il rappelle les principaux éléments du rapport et leurs incidences s'agissant de la commune et invite le Conseil à adopter le rapport de la CLECT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte le rapport de la CLECT.

Demande de subvention Cantal Solidaire:

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux qui pourront être faits sur 3 ans pour faire les demandes de subventions auprès du Département sur les fonds Cantal Solidaires.

En 2019 : travaux de voirie

En 2020: réaménagement du préau et de la cantine

En 2021: construction d'un bâtiment communal.

Pour 2019 une estimation a été faite.

Pour les 2 autres projets Monsieur le Maire devra contacter les services du CIT pour leur demander une étude.